

Compte rendu de séance

Séance du 3 Mai 2017

L' an 2017 et le 3 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de LAMARCHE sous la présidence de
VAGNE Daniel Maire

Présents : M. VAGNE Daniel, Maire, Mmes : BOURCIER Joelle, CAYTEL Marie Louise, FLORIOT Anne-Marie, LEGOUPIL Carole, MM : CONTAUX Jean-Benoît, FIEUTELOT Guy, GARILLON Christian, HEITZ Laurent, MAIRE Jean-Marie, MAYOUD Stéphane, SENESSON Laurent

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : LASSALLE Cécile à M. VAGNE Daniel, PIERROT Myriam à Mme FLORIOT Anne-Marie

Absent(s) : Mme PETIT Angélique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 26/04/2017

Date d'affichage : 26/04/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de NEUFCHATEAU

le : 4/05/2017

et publication ou notification

du : 4/05/2017

A été nommé(e) secrétaire : FLORIOT Anne Marie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Destination des coupes 2017 -

Coupe en portefeuille - 2017/030

Destination des coupes 2017 -

Partage en nature de la totalité d'une coupe, exploitation par les affouagistes - 2017/031

Vente de grûmes façonnées et partage des autres produits

Exploitation des autres produits par les affouagistes - 2017/032

Ventes des grûmes façonnées -

vente sur pied des autres produits à un professionnel - 2017/033

Menus produits forestiers - 2017/034

Travaux sylvicoles - choix de l'entreprise - 2017/035

Adhésion Communauté de communes au SDANC - 2017/036

Destination des coupes 2017 -

Coupe en portefeuille

réf : 2017/030

Suite à la commission des forêts réunie le 27 avril 2017,
Le Conseil Municipal de Lamarche,

- fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette 2017 :
Parcelles 53 a,
- Report à un exercice ultérieur régie 2018/2019.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Destination des coupes 2017 -

Partage en nature de la totalité d'une coupe, exploitation par les affouagistes

réf : 2017/031

Suite à la commission des forêts réunie le 27 avril 2017,
Le Conseil Municipal de Lamarche,

- fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette 2017 :
Parcelles 1 - 8 - 16a - 17a - 2 -
- Partage en nature de la totalité des produits sur pieds (houppiers et petits bois) entre les affouagistes
Le Conseil municipal :
- décide de répartir l'affouage par feu,
- désigne comme garants responsables : Messieurs - VAGNE Daniel - CONTAUX Jean-Benoît - SENESSION Laurent
- fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/10/2018,
(A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits)
- fixe le montant de la taxe affouagère (montant forfaitaire) à 30 €,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vente de grumes façonnées et partage des autres produits

Exploitation des autres produits par les affouagistes

réf : 2017/032

Suite à la commission des forêts réunie le 27 avril 2017,
Le Conseil Municipal de Lamarche,

- fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette 2017/2018 :
P 88 -93 -94 - 84 - parcelles diverses (chablis)
- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2017/ 2018
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes,
le Conseil Municipal :
- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles,
- décide de répartir l'affouage par feu
- désigne comme garants responsables : Messieurs - VAGNE Daniel - CONTAUX Jean-Benoît - SENESSION Laurent
- fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/10/2018 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits)
- fixe le montant de la taxe affouagère (montant forfaitaire) à 30 €,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Ventes des grumes façonnées -

vente sur pied des autres produits à un professionnel

réf : 2017/033

Suite à la commission des forêts réunie le 27 avril 2017,
Le Conseil Municipal de Lamarche,

- fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette 2017 :
Parcelles 3 -78 -80 - 47
- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2017/2018,
- Vente sur pied des autres produits (houppiers et petits bois) à un professionnel.
Le Conseil Municipal :
- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Menus produits forestiers

réf : 2017/034

Suite à la commission des forêts réunie le 27 avril 2017,
Le Conseil Municipal fixe le tarif des menus produits forestiers à 8 € le stère.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux sylvicoles - choix de l'entreprise

réf : 2017/035

Suite à la commission des forêts réunie le 27 avril 2017,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine le choix de la commission et
retient les entreprises suivantes pour les travaux sylvicoles 2017 :
Ent WADEL + OET + ATDO + Ent LIEGEOIS pour un montant de 52 984 €HT.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion Communauté de communes au SDANC

réf : 2017/036

Le conseil municipal accepte :

- la participation syndicale budgétaire de 70 €,
- la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 21 h

En mairie, le 04/05/2017
Le Maire, Daniel VAGNE